Crol
Wing
Z
45
.18
Sec. 2
no. 3

756

ARREST
DE LA COUR DE PARLEMENT
AIDES ET FINANCES DE DAUPHINÉ.

Du ſeptiéme Février mil ſept cent cinquante-ſix.

QUI fait inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de faire imprimer & publier aucuns Edits, Déclarations ou Lettres Patentes du Roi adreſſés à la Cour, avant que l'enregiſtrement en ait été fait à ladite Cour. Comme auſſi fait inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs de les imprimer, ſous les peines y portées, &c.

ENTRE le Procureur Général du Roi demandeur en exécution de l'Arrêt de la Cour du vingt-ſix Novembre mil ſept cent cinquante-cinq, d'une

part ; Catherine Servant , veuve d'André Faure Imprimeur du Roi, & Antoine Latuiluiere Commis de l'Intendance , accusés & défendeurs, d'autre.

Vu, *&c.*

LA COUR jugeant le procès en l'état, sans plus ample instruction pour les causes résultantes des procédures, fait inhibitions & défenses audit Latuiliere & à tous autres de remettre à l'avenir au Crieur public aucuns Edits, Déclarations ou Lettres Patentes du Roi adressés à la Cour, pour en faire la publication, avant que l'enregistrement en ait été fait en la Cour & a renvoyé ledit Latuiliere à ses fonctons. Fait aussi inhibitions & défenses à ladite Faure, & à tous autres d'imprimer ou faire imprimer les Edits, Déclarations & Lettres Patentes du Roi adressés à la Cour, avant que les Edits, Déclarations & Lettres Patentes ayent été enregistrés en

ladite Cour, le tout à peine de cinq cens livres d'amende en cas de récidive ; a mis ledit Latuiliere & ladite Faure hors de Cour & de procès ſans dépens ; ordonne que le préſent Arrêt ſera publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le ſept Février mille ſept cinquante-ſix. *Signé*, SAVOYE.

Extrait des Regiſtres de la Cour de Parlement Aides & Finances de Dauphiné. Signé AMAT.

A GRENOBLE,
Chez ANDRÉ GIROUD, imprimeur-Libraire du Parlement, à la Salle du Palais.